

Adhésion de la Ville au Conservatoire Botanique de Franche-Comté - Désignation de représentants

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis plusieurs années, la Ville a porté avec l'État, la Région, l'Université, le projet de Conservatoire Botanique de Franche-Comté ayant vocation à recevoir de l'État un agrément comme Conservatoire Botanique Régional, inscrit au Contrat de Plan État / Région.

Dans un premier temps, cet établissement se structure en Association autour de la Société d'Horticulture du Doubs et de la Société Botanique de Franche-Comté.

Pour contribuer à la structuration de ce Conservatoire, il est proposé :

- d'adhérer à l'Association Conservatoire Botanique de Franche-Comté ; la cotisation fixée à 50 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 92.823/6281.34000 après un virement de crédit d'égal montant du chapitre 92.823/6042.34000

- de désigner M. Éric ALAUZET (titulaire) et Mme Nicole DAHAN (suppléante) comme représentants de la Ville au Conseil d'Administration de cette association.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.